



Conseil économique et social

Distr. générale
1^{er} mai 2023
Français
Original : anglais

Session de 2023

25 juillet 2022-26 juillet 2023

Débat consacré aux questions de coordination

Compte rendu analytique de la 10^e séance

Tenue au Siège, à New York, le jeudi 2 février 2023, à 15 heures

Président : M. Nasir (Vice-Président) (Indonésie)

Sommaire

Point 8 de l'ordre du jour : Débat consacré aux questions de coordination (*suite*)

Table ronde sur le thème : « La voie à suivre : des politiques et actions porteuses de transformation »

Le présent compte rendu est sujet à rectifications.

Celles-ci doivent être rédigées dans l'une des langues de travail. Elles doivent être présentées dans un mémorandum, portées sur un exemplaire du compte rendu et adressées dès que possible à la Chef de la Section de la gestion des documents (dms@un.org)

Les comptes rendus rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents (<http://documents.un.org>).



En l'absence de Mme Stoeva (Bulgarie), M. Nasir (Indonésie), Vice-Président, assume la présidence.

La séance est ouverte à 15 h 10.

Point 8 de l'ordre du jour : Débat consacré aux questions de coordination (suite)

Table ronde sur le thème : « La voie à suivre : des politiques et actions porteuses de transformation »

1. **M. Steiner** [Secrétaire général adjoint et Administrateur du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD)], intervenant, rappelle qu'un certain nombre d'États ressentent les conséquences économiques et financières de la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19), de la guerre en Ukraine et d'autres crises. Si de nombreux pays sont toujours sur la bonne voie pour atteindre plusieurs des cibles et indicateurs associés aux objectifs de développement durable, le pari sera difficile à relever à l'échelle mondiale d'ici à 2030. Ces objectifs ont pourtant été adoptés en 2015, avant la pandémie et ses répercussions. À l'occasion du Sommet sur les objectifs de développement durable en 2023 et du Sommet de l'avenir en 2024, la communauté internationale devra faire le bilan des progrès accomplis et revoir les ambitions du Programme de développement durable à l'horizon 2030.

2. La finance doit être un axe de transformation central et il faut tenir compte des enseignements tirés de la pandémie. Le système des Nations Unies pour le développement s'est mobilisé pour aider les pays à dresser un rapide bilan socioéconomique des effets de la COVID-19 afin que les mesures prises ciblent les populations les plus vulnérables ou ayant le plus fort risque de perte de revenus en période de confinement. Les gouvernements ont ainsi pu identifier rapidement les secteurs d'investissement prioritaires. En collaboration avec le Département des affaires économiques et sociales et les équipes de pays des Nations Unies, le PNUD aide les États à créer des cadres de financement nationaux intégrés qui permettent aux Gouvernements d'avoir une meilleure idée des ressources disponibles et, partant, de faire des choix plus éclairés et de proposer des mesures d'urgence plus efficaces. Cet appui se révèle déterminant, notamment pour les pays menacés de surendettement, puisque les ministères des finances ne sont pas capables de dresser un bilan nuancé et de proposer des mesures.

3. Lors de la réunion du Groupe des Vingt qui s'est tenue en Indonésie en 2022, le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies a appelé à un plan annuel de relance des objectifs de développement

durable qui permette de recourir au levier de la dette et de la restructurer vers des investissements en faveur de l'éducation, du développement durable, de l'Accord de Paris adopté en vertu de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, et d'autres secteurs. Ce plan injectera des liquidités dans l'économie mondiale, s'attaquera au problème de la dette et permettra aux gouvernements de dégager les marges de manœuvre budgétaires nécessaires pour passer à l'action.

4. **M^{me} Russell** [Directrice exécutive du Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF)], intervenante, fait remarquer que les conflits, les changements climatiques et les conséquences socioéconomiques de la pandémie de COVID-19 ont commencé à mettre à mal des décennies de progrès en matière de bien-être des enfants. Depuis 2020, 100 millions d'enfants supplémentaires ont basculé dans la pauvreté et le nombre de filles à risque de mariage précoce a grossi de 10 millions. La couverture vaccinale pédiatrique mondiale s'est effondrée, et deux tiers des enfants de 10 ans sont incapables de lire ou de comprendre des textes simples.

5. Les enfants doivent être au cœur de l'action internationale en faveur des objectifs de développement durable et leurs droits doivent occuper une place centrale dans les plans de relèvement postpandémie. Ces derniers doivent reposer sur des mécanismes robustes et correctement financés. Afin d'honorer l'engagement de ne laisser personne de côté, il faut tendre la main aux enfants les plus vulnérables et les plus défavorisés. La collecte et l'exploitation de données ventilées de qualité permettraient d'identifier les enfants les plus démunis et la meilleure façon de les aider. Par ailleurs, les enfants et les jeunes sont des agents du changement. À ce titre, la communauté internationale doit faire entendre leur voix et leur permettre de participer à l'élaboration des solutions qui façonneront leur avenir.

6. L'UNICEF et ses partenaires soutiennent plusieurs initiatives phares liées aux objectifs de développement durable. Lors de la Conférence des Nations Unies consacrée à l'examen approfondi à mi-parcours de la réalisation des objectifs de la Décennie internationale d'action sur le thème « L'eau et le développement durable » (2018-2028) (Conférence des Nations Unies sur l'eau de 2023), l'UNICEF collaborera avec ses partenaires pour discuter de son initiative Water security for all (Sécurité de l'approvisionnement en eau pour toutes et tous) et de sa feuille de route en matière d'assainissement. L'initiative Mettre fin à l'émaciation promeut la prévention, le dépistage et le traitement précoces de l'émaciation sévère chez les enfants de

moins de 5 ans dans les 15 pays les plus touchés par la crise nutritionnelle actuelle. Pour contribuer à réduire la fracture numérique, des initiatives ont été lancées afin de proposer aux enfants des plateformes publiques de qualité pour l'apprentissage en ligne. De plus, l'UNICEF et l'Union internationale des télécommunications se sont associés dans le cadre de l'initiative Giga visant à connecter chaque école du monde à Internet. L'UNICEF accompagne également les États qui cherchent à collaborer avec des institutions financières internationales pour faciliter l'accès au financement du développement en faveur des enfants vulnérables. Il faudra faire preuve de volonté politique, d'audace, de créativité, et surtout, de coopération pour retrouver le chemin de la réalisation des objectifs de développement durable.

7. **M^{me} Brands Kehris** (Sous-Secrétaire générale aux droits de l'homme et Chef du Bureau de New York du Haut-Commissariat aux droits de l'homme), intervenante, souligne que le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme (HCDH) s'emploie à articuler le Programme 2030 avec les droits de la personne en privilégiant une « économie respectueuse des droits humains ». Il est urgent de réformer l'économie afin de lutter contre les inégalités au lieu de les exacerber. Les personnes et les droits humains doivent être délibérément placés au centre de l'action publique. De plus, les obligations des États au regard des droits humains doivent être en accord avec leurs priorités en matière de finances publiques, de fiscalité, de budget, de commerce et de dette. Au plan international, il convient de réformer le système financier afin de dégager une plus grande marge de manœuvre budgétaire pour les droits humains et le développement durable.

8. Le HCDH aide les États à travers différents programmes : en Jordanie, il participe aux débats sur la fiscalité fondée sur le respect des droits humains ; au Kenya, il accompagne les fonctionnaires pour renforcer leurs capacités en matière d'approches fondées sur les droits humains de la budgétisation et de la répartition des dépenses sociales ; en République démocratique populaire lao, il encourage les discussions autour des répercussions sur les droits économiques, sociaux et culturels des projets de développement financés par la dette extérieure ; et en Serbie, il améliore l'accès à une eau sans risque sanitaire dans les zones d'habitat précaire.

9. Les mesures environnementales porteuses de transformation engagées pour inverser la triple crise planétaire, qui conjugue changements climatiques, pollution et perte de biodiversité, doivent être guidées par les droits de la personne et les faire progresser, notamment le droit à un environnement propre, sain et

durable. La participation active et sûre de toutes les catégories de la population à l'élaboration des politiques est un rouage essentiel de l'engrenage du changement. Par ailleurs, une approche des examens nationaux volontaires fondée sur les droits humains donnera une analyse plus fine, ce qui permettra d'identifier les zones d'ombre, de produire des données de meilleure qualité et de s'attaquer aux causes structurelles des inégalités. La note d'orientation *Human Rights and Voluntary National Reviews* (Droits humains et examens nationaux volontaires), publiée en 2022, signale des pratiques prometteuses en la matière.

10. **M. Miranda** (Coprésident du Groupe indépendant de scientifiques chargé de rédiger le Rapport mondial sur le développement durable 2023), intervenant par visioconférence, explique que la résilience et le bien-être de la planète, de l'environnement, des écosystèmes et des populations reposent sur plusieurs sources de sécurité : sociale, géopolitique, énergétique, climatique, hydrique et alimentaire. En outre, les ressources institutionnelles, humaines, financières ainsi que les savoirs doivent être utilisés à bon escient et efficacement pour recréer une dynamique et accélérer la réalisation des objectifs de développement durable. Le Rapport mondial sur le développement durable 2023 définit un cadre qui permet de comprendre les outils pratiques et les mesures stratégiques à mettre en place pour passer à la vitesse supérieure. Il propose également un modèle stylisé expliquant le processus de transformation, étayé par plusieurs exemples passés et présents, afin d'encourager et de soutenir la prise de décisions stratégiques dans différentes strates de la société. La nature et le déroulement des transformations à opérer pour instaurer un mode de vie durable varient selon le contexte. Une analyse critique et une prise de décision fondée sur des données d'observation sont donc cruciales pour identifier l'approche ayant le plus de chances d'aboutir. Ce rapport expose également la façon dont les savoirs doivent évoluer pour servir au mieux les processus de transformation ; il s'agit notamment de les construire à partir d'un spectre plus large de la société et de créer des liens plus solides entre connaissances et prise de décision. Le cadre et les exemples fournis dans ce rapport visent à faciliter la réalisation accélérée des objectifs de développement durable et à encourager les parties prenantes à s'engager stratégiquement et efficacement dans les transformations nécessaires.

11. **M. Steiner** [Secrétaire général adjoint et Administrateur du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD)] ajoute que l'élaboration des objectifs de développement durable a permis de mesurer l'interdépendance de la communauté internationale qui,

au-delà de la mondialisation, du commerce et de la balance des paiements, s'étend à la sécurité humaine, comme l'a démontré la pandémie de COVID-19. Dans le même temps, les inégalités d'accès et de financement des vaccins ont permis à des personnes et à des États d'agir en toute indépendance au détriment du principe fondamental de solidarité entre les peuples. À la lumière de cet exemple récent, la communauté internationale doit veiller à ne pas céder aux sirènes court-termistes et à ne pas se tourner vers l'isolement et l'indépendance, que ce soit au niveau individuel, national ou continental. L'examen à mi-parcours du Programme 2030 ne doit pas se limiter à des considérations financières ; il doit tenir compte des enseignements tirés de la pandémie, qui se sont distingués par leur ampleur, leur rupture et leurs perspectives de transformation. Les objectifs de développement durable ne sont pas une simple liste de cibles et d'indicateurs ; ils constituent une déclaration d'interdépendance et doivent caractériser les types de mesures à prendre face aux crises qui secouent actuellement notre monde. On peut citer, à titre d'exemple, le Fonds de lutte contre les pandémies de la Banque mondiale, qui a été créé pour mobiliser des financements spécifiques afin d'affronter collectivement la prochaine pandémie.

12. **M^{me} Russell** [Directrice exécutive du Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF)] rappelle qu'au début de la pandémie de COVID-19, beaucoup de gens pensaient que les enfants n'étaient pas aussi touchés que les adultes en raison d'une moindre sensibilité au virus. Or, la maladie a eu des conséquences tragiques sur les enfants, notamment les plus vulnérables. La communauté internationale disposait déjà des stratégies nécessaires pour vacciner la population pédiatrique, promouvoir l'éducation et mettre en place des systèmes de santé communautaires. La question qui se pose est de savoir si elle avait la volonté de le faire. Si les enfants n'ont pas la primauté dans tout ce qui est entrepris, il sera impossible de bâtir un avenir durable pour le reste du monde.

13. **M^{me} Sandström** (Observatrice de la Finlande) estime que l'eau doit être considérée comme un bien commun planétaire et que seule une action collective permettra de faire face à la crise de l'eau. Il faut également mettre en place une structure de gouvernance mondiale de l'eau qui soit plus robuste et plus efficace. Sur ce point, la communauté internationale doit intensifier le dialogue au sein du système des Nations Unies et veiller à la bonne coordination et à la cohérence de ses travaux. Pour atteindre les objectifs de développement durable, l'ensemble du cycle de l'eau doit être pris en compte. Mme Sandström s'interroge sur la manière dont une approche globale de la

problématique de l'eau pourrait être mise en place afin que le système des Nations Unies puisse œuvrer plus efficacement à la sécurité de l'approvisionnement en eau pour toutes et tous.

14. **M. Steiner** [Secrétaire général adjoint et Administrateur du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD)] rappelle qu'à la soixante-dix-septième session de l'Assemblée générale des Nations Unies, les États Membres ont établi un lien entre les droits fondamentaux de la personne humaine et l'environnement. L'objectif de développement durable n° 6 relatif à l'eau propre et à l'assainissement est lié à la vie terrestre, à la vie aquatique, à l'alimentation et l'agriculture, aux changements climatiques, à la pollution, et à la gestion des écosystèmes et des bassins versants. Il est donc important d'envisager l'eau du point de vue de son cycle complet plutôt que de son utilisation par secteur afin de trouver des solutions à un monde où les contraintes hydriques se font de plus en plus prégnantes. Les pays riches seront eux aussi bientôt menacés par le manque d'eau. M. Steiner espère que la Conférence des Nations Unies sur l'eau de 2023 pourra apporter des solutions.

15. **M^{me} Russell** [Directrice exécutive du Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF)] souligne l'importance d'intégrer la question de l'eau dans tous les travaux menés au sein du système des Nations Unies et de comprendre comment ces travaux s'articulent avec ceux des autres organismes. Les politiques de l'eau doivent tenir compte des questions de genre, protéger la dignité et la sécurité des femmes et des filles en matière d'eau, d'assainissement et de santé menstruelle, et faire en sorte que les femmes de tous âges soient à l'abri de toute violence lorsqu'elles vont chercher de l'eau. Étant donné que de nombreux pans de l'action de l'UNICEF sont liés à la question de l'eau, la Conférence des Nations Unies sur l'eau de 2023 sera l'occasion de veiller à ce que ces problématiques soient prises en compte dans les décisions touchant aux programmes.

16. **M^{me} Brands Kehris** (Sous-Secrétaire générale aux droits de l'homme et Chef du Bureau de New York du Haut-Commissariat aux droits de l'homme) constate que, si la pandémie de COVID-19 a mis en évidence l'interdépendance des communautés et des États, elle n'a pas suscité de solidarité dans la riposte mondiale. Le droit d'avoir accès à une eau potable est essentiel et clairement lié au droit de vivre dignement. Il faut favoriser une large participation pour trouver des solutions, avec le concours de la communauté scientifique et de la société civile. Les droits humains ne sont pas de simples obligations au titre de la Déclaration universelle des droits de l'homme ; ils peuvent également apporter des solutions. L'approche

de la question de l'eau doit donc être centrée sur les personnes et sur les droits humains.

17. **M. Miranda** (Coprésident du Groupe indépendant de scientifiques chargé de rédiger le Rapport mondial sur le développement durable 2023) rappelle que les objectifs de développement durable sont plus complexes et plus ambitieux que les objectifs du Millénaire pour le développement. Pour les atteindre, les parties prenantes doivent prendre conscience de leurs interdépendances et faire en sorte de créer simplement et concrètement des synergies en tenant compte des spécificités de chaque situation. La communauté internationale doit aider les États à développer les capacités nécessaires pour pouvoir appréhender la complexité de ces objectifs et adopter une approche transdisciplinaire afin d'élaborer des solutions stratégiques et efficaces.

18. **M. Abdelaal** (Observateur de l'Égypte) souligne que la plus grande difficulté à laquelle se heurtent les pays en développement est de disposer des financements nécessaires pour mettre en œuvre le Programme 2030. À la vingt-septième session de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques en 2022, les États Membres sont convenus de créer un fonds pour les pertes et les préjudices et ont appelé à la tenue de discussions sur les institutions financières internationales et leur rôle dans le financement de l'action climatique. M. Abdelaal s'interroge sur la façon dont le prochain Sommet sur les objectifs de développement durable pourrait envisager des stratégies innovantes afin de combler ce besoin de financement.

19. **M. Vinito** (Inde) fait remarquer qu'il faudrait examiner plus en détail et au cas par cas les obstacles rencontrés dans la réalisation des objectifs de développement durable. Des solutions passent par exemple par une meilleure compréhension des problèmes d'endettement et de financement, question débattue dans un certain nombre de forums. Des partenariats sont nécessaires pour diversifier et décentraliser les capacités afin de réduire l'écart entre pays développés et pays en développement. Les pratiques discriminatoires qui, pour de nombreux États, ont caractérisé la riposte mondiale à la pandémie de COVID-19 ne doivent pas se reproduire. Les outils numériques doivent servir l'intérêt public au sens large en complétant les systèmes analogiques et en favorisant le développement. Le rôle que les femmes ont tenu en tant que responsables locales constitue également un facteur déterminant dans la réalisation des objectifs visés. En Inde, elles ont joué un rôle clé dans l'atteinte des cibles relatives à l'eau et à l'assainissement. M. Vinito demande ce que pourraient faire les États

Membres, avant le Sommet sur les objectifs de développement durable, pour encourager la concrétisation du concept de relance des objectifs avancée par le Secrétaire général.

20. **M^{me} Ratnamurti** (Indonésie) souligne l'importance des sciences, des données et des technologies pour élaborer des politiques tenant compte des risques et s'attaquer à leurs causes profondes pour surmonter efficacement les difficultés et gagner en résilience face aux crises à venir. Dans ce contexte, l'Indonésie participe en tant que pays pilote à l'initiative SDG Push Diagnostic (Outil de diagnostic des objectifs de développement durable) lancée par le PNUD et a pu, à ce titre, déterminer l'état d'avancement de la mise en œuvre de chacun de ces objectifs. Des politiques de transformation concrètes ont été proposées dans le cadre du présent débat consacré aux questions de coordination. Le Conseil doit à présent s'assurer de leur cohérence, de leur applicabilité sur le terrain et de leur mise en œuvre coordonnée.

21. **M. Meschchanov** (Observateur de la Fédération de Russie) rappelle que la Convention relative aux droits de l'enfant stipule que la famille est l'unité fondamentale de la société et qu'elle doit recevoir la protection et l'assistance dont elle a besoin pour que ses membres, et en particulier les enfants, puissent jouer pleinement leur rôle dans la communauté. Il s'interroge sur la façon dont le système des Nations Unies pourrait œuvrer dans ce sens et soutenir la famille dans sa mission de promotion des idéaux inscrits dans le Programme 2030, au rang desquels figurent la solidarité, la lutte contre les inégalités, la recherche de solutions collectives et la durabilité sociale.

22. **M. Zhang Wenjian** (Organisation météorologique mondiale) constate que depuis les années 1980, le partage de données sur l'eau n'a cessé de régresser, aussi bien entre les États qu'au sein de la communauté internationale. Il faut donc promouvoir un esprit de coopération à la Conférence des Nations Unies sur l'eau de 2023. Certains États disposés à partager leurs données sont dans l'incapacité d'effectuer des mesures par manque de moyens élémentaires. M. Zhang s'interroge sur la façon dont le système des Nations Unies pourrait proposer des solutions de financement afin que les pays en développement se dotent des ressources nécessaires pour atteindre les objectifs de développement durable relatifs à l'eau et à d'autres domaines.

23. **M^{me} Hordosch** [Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes)] indique qu'à la lumière d'une étude mondiale menée par l'ONU-Femmes sur les progrès

accomplis en matière d'égalité femmes-hommes et des droits des femmes, la population féminine subit de plein fouet les conséquences socioéconomiques de la pandémie de COVID-19 et de l'onde de choc qui en découle, ainsi que des conflits violents et des catastrophes climatiques. Toute évolution vers l'égalité des genres restera désormais hors de portée sans une prise en compte et un démantèlement des obstacles structurels durables dont font partie les normes, lois et pratiques discriminatoires. Selon un récent rapport du PNUD et de l'ONU-Femmes sur les mesures prises par les pouvoirs publics contre la pandémie de COVID-19, les déterminants d'une riposte efficace sont associés à la présence de femmes aux plus hauts postes du gouvernement et à l'existence de puissantes organisations de défense des droits des femmes. Dans ses recommandations, ce rapport insiste sur la nécessité d'investir dans la préparation aux défis à venir, d'embrasser la technologie et de renforcer la protection sociale, les services publics et les processus démocratiques pour que les personnes en situation de vulnérabilité, en particulier les femmes, puissent agir sur les budgets, les politiques et les lois.

24. Les mesures de riposte à la pandémie ou à d'autres crises doivent tenir compte des questions relatives aux soins médicaux et donner la priorité à la santé sexuelle et procréative. Il faut également agir de toute urgence pour favoriser le retour des filles à l'école, notamment au sein des communautés marginalisées. Les pouvoirs publics doivent en faire plus pour soutenir les femmes sur le marché du travail, garantir à chacune un travail décent, lever les obstacles juridiques au travail des femmes, et faciliter l'accès à des structures d'accueil abordables et de qualité pour leurs enfants. Il est par ailleurs urgent d'investir dans des systèmes de protection sociale universels et inclusifs qui tiennent compte des questions de genre et qui soutiennent toutes les femmes, quel que soit leur âge. Les États doivent garantir aux femmes un partage égal du pouvoir ainsi que leur participation dans tous les organes de décision. Les femmes doivent être la clé de voûte de toutes les facettes des plans de riposte et de relèvement, ainsi que de tous les processus de développement et de paix.

25. **M. Gatev** (Bulgarie) demande quelles doivent être les priorités du Conseil dans le cadre de la préparation du forum politique de haut niveau pour le développement durable en amont du Sommet sur les objectifs de développement durable.

26. **M. Steiner** [Secrétaire général adjoint et Administrateur du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD)] explique qu'à travers les cadres de financement nationaux intégrés, le PNUD propose aux gouvernements des outils d'analyse qui

leur permettent de définir leurs priorités financières. L'une des stratégies retenues pour accroître les recettes des États consiste à augmenter la fiscalité. On sous-estime le potentiel de cet outil pour mobiliser les capitaux nécessaires au financement du relèvement et au renforcement des services sociaux. Le taux minimum d'imposition des sociétés de 15 % convenu à l'échelle mondiale entrera en vigueur au cours des deux prochaines années, permettant de dégager jusqu'à 100 milliards de dollars de recettes annuelles nettes supplémentaires dans les pays où le PNUD est présent. La fiscalité peut également contribuer à réduire les inégalités dans les pays marqués par des écarts de richesse extrêmes. La deuxième stratégie consiste à financer des biens publics par des capitaux privés et à mettre en place des mesures d'incitation à l'investissement fondées sur une bonne gouvernance, une réduction du risque et une réforme du cadre réglementaire. À titre d'exemple, l'Inde se lance dans le développement de ses infrastructures en énergies renouvelables afin de porter leurs capacités de production à 48 000 mégawatts d'ici à 2030, projet qui sera presque entièrement financé par le secteur privé. Une bonne gouvernance, des cadres réglementaires clairs et un système de recouvrement de créances éprouvé rassurent les fonds d'investissement pour qu'ils soutiennent le projet.

27. Dans ce contexte, l'aide publique au développement (APD) pourrait servir à limiter les risques, réels ou perçus, pour les fonds d'investissement privés qui cherchent à se développer, en particulier dans les pays les moins avancés et sur le continent africain. Dans le même temps, la communauté internationale doit admettre que consacrer 0,3 % du revenu national brut à l'APD s'avère insuffisant. On ne peut pas demander aux pays de transformer leur économie pour atteindre zéro émission nette sans co-investissements, alors que des millions de personnes n'ont toujours pas accès à l'électricité. Le débat sur le financement doit également poser la question de la défiance des États membres du Groupe des Sept et de l'Organisation de coopération et de développement économiques vis-à-vis de l'investissement dans les pays en développement.

28. Pour régler le problème de la dette, la communauté internationale doit aller au-delà du report ou de la suspension du paiement d'intérêts : elle doit adopter de toute urgence une stratégie de restructuration de la dette qui soit tournée vers l'avenir et qui associe explicitement la relance économique aux objectifs de développement durable, afin d'investir dans les économies qui se relèveront mieux de la crise. L'outil de diagnostic des objectifs de développement durable du PNUD est conçu pour aider les États à imaginer des

actions intelligentes, en dépit de ressources limitées, pour renouer avec les progrès dans cette direction. Pour un maximum d'impact, les investissements doivent accorder une large place à la gouvernance, à la protection sociale, à l'économie verte et à la transition numérique. Si les gouvernements doivent jouer un rôle moteur pour légitimer ce type de décisions, la communauté internationale doit quant à elle apporter son soutien pour que ces projets aboutissent.

29. **M^{me} Russell** [Directrice exécutive du Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF)] fait observer que la question du financement va bien au-delà de l'APD. L'UNICEF s'attache à soutenir des solutions innovantes qui peuvent avoir de multiples avantages. Par exemple, des investissements réfléchis dans la santé des collectivités peuvent servir de nombreux objectifs de développement durable. En outre, l'UNICEF encourage les États à respecter leurs obligations au titre de la Convention relative aux droits de l'enfant, texte capital pour la protection des droits des enfants.

30. **M^{me} Brands Kehris** (Sous-Secrétaire générale aux droits de l'homme et Chef du Bureau de New York du Haut-Commissariat aux droits de l'homme) ajoute que la question du financement doit être débattue lors du Sommet sur les objectifs de développement durable et du Sommet de l'avenir. C'est un sujet qui doit également être abordé dans les discussions sur « Notre Programme commun ». Une économie respectueuse des droits humains nécessite des financements à tous les niveaux. Dans le cadre de cette démarche novatrice, défenseurs des droits humains et économistes travaillent main dans la main, et non chacun de leur côté, et Mme Brands Kehris invite les États Membres à se joindre eux aussi aux débats. Les droits humains et la prise en compte des questions de genre doivent entrer en ligne de compte dans l'analyse des lacunes et difficultés, ainsi que dans l'identification des solutions. La collecte de données ventilées doit également s'appuyer sur une approche fondée sur les droits humains pour l'identification des personnes les plus défavorisées, pour lesquelles son bureau peut fournir des orientations utiles.

31. Les organes créés en vertu d'un instrument international et les mécanismes relevant des procédures spéciales, notamment le Comité des droits économiques, sociaux et culturels, peuvent apporter leur expertise sur les sujets traités par le Conseil. Grâce à leur implication, les riches connaissances accumulées par les mécanismes des droits de l'homme siégeant à Genève sont prises en compte dans les travaux menés à New York.

32. **M. Miranda** (Coprésident du Groupe indépendant de scientifiques chargé de rédiger le Rapport mondial sur le développement durable 2023) fait remarquer que la mise en œuvre du Programme 2030 appelle une action collective pour tirer parti des synergies et des possibilités de collaborations transdisciplinaires et impliquer une multiplicité de protagonistes, dont la jeunesse, la société civile et les institutions. Certaines solutions seront pilotées par les États ; d'autres relèveront d'une approche internationale ou intergouvernementale. Toutefois, les initiatives locales devront également faire partie de la solution. En attendant le forum politique de haut niveau, la communauté internationale doit poursuivre les objectifs de développement durable dans cet état d'esprit afin d'amplifier les retombées de ses actions et de limiter les effets collatéraux. M. Miranda invite les parties prenantes à dépasser les limites de leur domaine d'expertise ou la sphère d'intervention de leurs institutions, et à dialoguer et échanger avec les autres pour imaginer des solutions porteuses de transformation.

33. **M. Li Junhua** (Secrétaire général adjoint aux affaires économiques et sociales) ajoute que le système des Nations Unies doit saisir les occasions à venir pour jouer sur les synergies, mobiliser les protagonistes et faire avancer le Programme 2030. La Conférence des Nations Unies sur l'eau de 2023, l'examen à mi-parcours de la mise en œuvre du Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe (2015-2030) et le forum politique de haut niveau clarifieront ce qui est attendu du Sommet sur les objectifs de développement durable. En outre, le Dialogue de haut niveau sur le financement du développement, qui se tiendra pendant la soixante-dix-huitième session de l'Assemblée générale, doit servir de catalyseur pour combler les besoins de financement et créer la marge de manœuvre budgétaire nécessaire à la réalisation desdits objectifs. Grâce aux cadres de financement nationaux intégrés, le système des Nations Unies continue d'aider les États à aligner leurs politiques de financement sur les stratégies de développement durable.

34. Le Département des affaires économiques et sociales a constitué une base de données des actions engagées en faveur des objectifs de développement durable aux niveaux national, régional et international. Il utilise pour cela les réponses à l'enquête annuelle sur les initiatives à fort impact et les partenariats multipartites, organisée par les entités des Nations Unies sur le thème de l'année. Le Département continuera de mobiliser les organes du Conseil pour apporter un soutien cohérent et coordonné aux États

Membres afin qu'ils se relèvent de la pandémie et accélèrent la mise en œuvre du Programme 2030.

35. **Le Président** conclut que, malgré les importantes difficultés rencontrées par la communauté internationale dans la réalisation des objectifs de développement durable, il y a des raisons de se montrer optimiste. Idées créatives, efforts concrets, actions porteuses de transformation et solidarité internationale seront les clés de la réussite. L'écheveau de bouleversements qui secouent notre monde, aujourd'hui comme jamais, exige des solutions qui cassent les cloisonnements et le travail en silos pour s'orienter vers une approche plus globale et plus intégrée. Il faut en faire davantage pour que les politiques de développement mondiales créent un environnement favorable et propice au progrès des pays.

36. Le Conseil et les autres entités des Nations Unies devraient profiter des événements organisés en amont du Sommet sur les objectifs de développement durable et du forum politique de haut niveau pour évaluer leurs efforts. Les différents accords, plans d'action et objectifs doivent être traduits en programmes et projets concrets adaptés à chaque contexte. Compte tenu de la place centrale que tient le financement dans la réalisation des objectifs de développement durable, les débats autour de cette question, et notamment la formulation de propositions relatives à l'architecture financière internationale, doivent se poursuivre lors du prochain forum du Conseil économique et social sur le suivi du financement du développement et du Dialogue de haut niveau sur le financement du développement.

37. Le résumé publié du présent débat consacré aux questions de coordination inclura une annexe où figurera une liste de bonnes pratiques et de politiques, programmes et projets porteurs de transformation qui pourra servir de référence pour faire avancer le Programme 2030 aux niveaux national et régional ainsi que pour orienter les débats lors du Sommet sur les objectifs de développement durable ou d'autres grandes manifestations prévues en 2023.

La séance est levée à 17 h 10.